

Centre agréé ICPE de transit de déchets amiantés

Soumis par Administrator

27-06-2014

Dernière mise à jour : 27-06-2014

AMIANTE SOLUTIONS Sarl est un centre de transit de déchets amiantés déclaré auprès des autorités compétentes.

La société dispose de ce titre de d'un arrêté au titre de la rubrique 2718 des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Cet arrêté porte le numéro 2013-0024. Il a été délivré par la Préfecture de l'Essonne en date du 25 juillet 2013.

En application de la réglementation en vigueur, le site est contrôlé périodiquement.

Le dernier contrôle effectué par l'organisme de contrôle accrédité QUALICONSULT a eu lieu le 03 avril 2014.

Ceci vous garantit une totale transparence dans la gestion de vos déchets amiantés et un strict respect de la réglementation en vigueur concernant le suivi de vos déchets.

À

À